

DELIBERATION n° 2024/075

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 28 mars 2024 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - MME CARTIER - MME CLERC - M. DEROIN - M. GUERDER - M. HAMOUDI - M. PENNEQUIN - MME PUIG - M. QUIVOGNE - M. ROCARD - M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - M. THIEBAUD - M. THOUVENOT - M. TOURNIER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

MME BRATIGNY - M. CADEVILLE - M. CHEVRIER - M. CHOPLAIN - M. CURTIT - M. DEVAUX - M. GAUTHERON - MME GAUTHIER - M. GIRARDOT - MME HUE - M. MANDRAY - MME MICHEL - M. PARIZON - M. PETAMENT - MME PIRALLA - MME PISTOIA - MME WAGNER - M. ZOBBERI

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME BAEKE - M. BOUDET - M. CELLARD DU SORDET - M. DENIS - M. DESARMENIEN - M. DONATONI - M. FERRARI - M. FICHERE - M. GARNERONE - MME LE MESNIL - MME LECOMTE - M. LEJEUNE - M. PETITJEAN - MME RAMISSE - M. RICHARD - MME TENERAND - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN

Demande de subventions pour le dispositif Mini-stages 2024

Depuis 2020 et par la soumission du projet « orienter par et vers l'entreprise », la CCI Bourgogne Franche-Comté, grâce au soutien de la Région, déploie le mini-stage de découverte.

Le mini-stage offre l'opportunité, aux jeunes collégiens (4ème et 3ème), lycéens ou étudiants, de découvrir un métier, sur une période allant de 1 à 5 jours. Il peut se réaliser dans tout type de structures (entreprises, administration, association, profession libérale) pendant les vacances scolaires ou hors temps universitaire.

Ce dispositif permet de :

- Se familiariser et vivre au quotidien la réalité du monde professionnel,
- Découvrir un métier en immersion,
- Valider un projet professionnel sur des bases réalistes,
- Se faire connaître d'un futur employeur pour éventuellement signer un contrat d'apprentissage

Il est possible de faire plusieurs mini-stages pendant la même année scolaire et ainsi découvrir des métiers et des secteurs d'activités très différents.

Le mini-stage ne remplace pas les éventuels stages obligatoires (ex : stages de 3^{ème}, stage de seconde). Il vient en complément et participe à un processus gagnant - gagnant. En effet, il y a dans cette rencontre, et cet échange, basé sur le volontariat, des bénéfices partagés qui invitent à l'implication des différents acteurs.

L'évolution du nombre de conventions sur 2 années consécutives rend compte de la « performance » du dispositif sur le territoire et de l'adhésion des parties prenantes. Le partenariat tissé avec les établissements scolaires conjugué à une importante communication auprès des jeunes et de leurs familles, à une forte promotion auprès des entreprises, explique cette progression.

Compte tenu du nombre de conventions validées sur l'année 2023, la CCI Bourgogne Franche-Comté vise un objectif de 2 650 mini stages pour l'année 2024. Cela représente une évolution de 18 %.

Par cette ambition, le réseau des CCI souhaite poursuivre son engagement afin de répondre aux besoins du territoire régional et de ses acteurs (jeunes et entreprises).

La CCI Bourgogne Franche-Comté souhaite également faire évoluer la communication sur le dispositif en produisant des flyers ciblés secteurs en tensions tels que l'industrie.

D'autre part, la CCI Bourgogne Franche-Comté a souhaité approfondir la demande du Conseil Régional concernant les données à collecter sur le profil des jeunes (QPV...) afin d'établir les solutions techniques qui peuvent être mises en œuvre pour y répondre. Une étude pour la mise en œuvre d'un outil de traitement statistique est en cours.

L'exploitation de données supplémentaires permettrait d'identifier les populations bénéficiant du mini-stage et de cartographier la répartition de celle-ci sur le territoire régional.

Un tel outil inscrit notre collaboration dans une dynamique d'enrichissement mutuel et de co - construction au service du territoire et de nos préoccupations communes.

Le Budget Prévisionnel est de 235 135 € et réparti ainsi :

- Région : 150 307 €
- FSE : 73 664 €
- Autofinancement : 11 164 €

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté,

AUTORISE le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à solliciter une demande de subvention FSE d'un montant de 73 664 € et une demande de subvention au Conseil Régional d'un montant de 150 307 €.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 28 mars 2024, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 36

Vote pour : 36

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 28 mars 2024

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS